



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

2017

BILAN D'ACTIVITE

**Accompagnement
des bénéficiaires du RSA
en grande précarité**

Février 2018

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action.....	4
2.2 Compositions familiales.....	4
2.3 Ages	5
2.4 Origines géographiques	5
2.5 Evolution des modes d'habitat.....	6
2.6 L'insertion professionnelle.....	7
2.7 Les modes de sorties	8
3. Evénements marquants	8
4. Problématiques rencontrées	8
4.1 L'hébergement chez les tiers.....	8
4.2 Le tissage d'un lien est une étape indispensable.....	9
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	9
6. Ressources humaines	10
7. Environnement, réseau, partenariat	11
8. Plan d'actions	12

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : Un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une resocialisation et une autonomie financière. Notre objectif essentiel est de les amener à sortir d'une marginalisation chronique et à s'orienter vers les schémas traditionnels (dispositifs de droit commun) existants dans le département.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA :

Accompagner les personnes vers un processus de reconstruction, de resocialisation en s'appuyant sur un contrat d'engagement réciproque signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Evaluer la situation de la personne dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Permettre à chacun la consolidation de ses droits, et à accomplir ses devoirs de citoyen.

Accompagner la personne dans l'expression de son mal être et de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

Notre pratique s'appuie sur une connaissance éprouvée de l'accompagnement des publics en grande marginalité ou en voie d'exclusion et qui connaissent, à des degrés divers, des difficultés de logement, d'emploi, de santé, de vie familiale, de vie sociale...

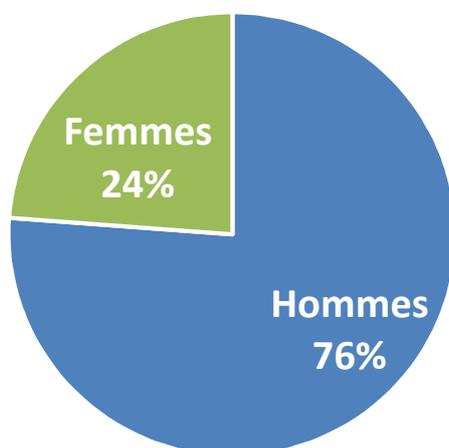
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2017, **42 personnes** ont été orientées vers le service (35 en 2016, 49 en 2015)

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
Hommes	32	76.19%	31	88.57%	43	87.75%
Femmes	10	23.81%	4	11.43%	6	12.25%
TOTAL	42	100%	35	100%	49	100%

La part des hommes accompagnés est toujours majoritaire par rapport à celle des femmes (76.19%) mais elles sont de plus en plus nombreuses à être accompagnées par le service. La situation des femmes se précariserait-elle davantage ces derniers temps ?



2.2 Compositions familiales

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
Hommes seuls	32	76.19%	31	88.57%	43	87.75%
Femmes seules	10	23.81%	4	11.43%	6	12.25%
Non communiqué*	0	/	0	/	0	/
TOTAL	42	100%	35	100%	49	100%

Cette année, comme les années précédentes, aucune personne accompagnée n'est en situation de couple. Les personnes en situation de grande précarité sont souvent isolées.

2.3 Ages

	< ou =18 ans	19 à 25 ans	26 à 49 ans	50 à 59 ans	> ou = 60 ans	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2017	0	0	33	7	1	1	42
% 2017	0.00%	0.00%	80.49%	17.07%	2.44%	/	100%
Nombre 2016	0	0	29	6	0	/	35
% 2016	0%	0%	82.86%	17.14%	0%	/	100%
Nombre 2015	0	0	37	6	0	6	49
% 2015	0%	0%	86.05%	13.95%	0%	/	100%

En s'intéressant de plus près aux différentes tranches d'âges, on note les répartitions suivantes :

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
< 25 ans	0	0.00%	0	0%	0	0.00%
De 25 à 35 ans	16	39.02%	13	37.14%	16	37.21%
De 36 à 45 ans	13	31.71%	10	28.57%	15	34.88%
De 46 à 55 ans	7	17.07%	2	28.57%	10	23.26%
> 55 ans	5	12.20%	2	5.71%	2	4.65%
Non communiqué	1	/	0	/	6	/
TOTAL	42	100%	35	100%	49	100%

La population accueillie est relativement jeune : les 25-45 ans représentent **70.73%** (65.71% en 2016, 72.09% en 2015) alors que les plus de 46 ans représentent **29.27%** (34.28% en 2016, 27.91% en 2015).

2.4 Origines géographiques

	2017	% en 2017	2016	% en 2016	2015	% en 2015
Saint-Brieuc	40	95.24%	35	100%	48	100%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	1	2.38%	0	0%	0	%
Département 22	1	2.38%	0	0%	0	%
Autre département	0	0%	0	0%	0	%
Non communiqué	0	/	0	/	1	/
TOTAL	42	100%	35	100%	49	100%

Les personnes accompagnées sont majoritairement originaires de Saint-Brieuc.

26 d'entre elles (61.90%) sont domiciliées à ADALEA au 50, rue de la corderie et 3 (7.14%) au CCAS de Saint-Brieuc, place des droits de l'homme.

Les services et aides apportés sont plus nombreux que dans d'autres villes du département et les personnes semblent trouver des réponses adaptées à leurs besoins :

- Parc logement plus développé,
- Diversité des services sanitaires ...

De plus, les difficultés de mobilité ne favorisent pas un éloignement de l'agglomération (pas de moyen de locomotion).

Nouvelles orientations sur l'année :

Au 01 janvier 2017, le service comptait une file active de 12 personnes dans le cadre de l'accompagnement renforcé.

Sur l'année, 30 orientations ont été réalisées :

- 18 par le Conseil Départemental (7 en 2016 et 29 en 2015),
- 10 ont été proposées par le Rond-Point d'ADALEA (Boutique Solidarité / ASEP / 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 2 ont été proposées par le CCAS puis validées par le Conseil Départemental.

L'année 2017 a donné suite à une année particulièrement marquée par une baisse très significative des orientations de la part du Conseil Départemental d'où la nécessité d'ouvrir les orientations par le biais des services d'urgence sociale portés par ADALEA.

2.5 Evolution des modes d'habitat

Il semble important de détailler les différents types d'habitat pour avoir une vision au plus juste du mode de vie des personnes accompagnées.

En début d'accompagnement :

	En début d'accompagnement	En %	En fin d'année	En %
Rue, squat, véhicule, cabane	17	40.48%	12	28.57%
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	1	2.38%	1	2.38%
Hôtel	0	0%	0	0%
SIAO (CHRS, ALT, Place de stabilisation, Maison relais)	0	0%	4	9.52%
Hébergé chez un tiers / famille	12	28.57%	9	21.43%
Logement privé	6	14.29%	7	16.67%
Logement public	3	7.14%	3	7.14%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	3	7.14%	6	14.29%
TOTAL	42	100%	42	100%

- **17** allocataires étaient **sans domicile**, soit 40.48% (37.14% en 2016, 34.69% en 2015),
- **1** allocataire se trouvait dans une **situation d'hébergement d'urgence**, soit 2.38% (5.71% en 2016, 14.29% en 2015).

Les personnes accompagnées par le service sont, de plus en plus, en situation de grande précarité au regard de leur habitat, cette précarisation se confirme d'années en années.

A noter une baisse significative des personnes à la rue entre le début d'accompagnement et la fin de l'année, la plupart d'entre elles ayant trouvé d'autres solutions d'hébergement ou de logement.

D'une manière générale, si l'on prend en compte les personnes sans logement et les personnes en situation d'hébergement d'urgence, **la part des personnes dans ces situations extrêmes est passée de 42.86% à 30.95% entre le début de l'accompagnement et la fin de l'année.**

Il n'y a eu aucun accès au logement public.

Sans nouvelles des personnes pendant trois mois, l'accompagnement RSA prend fin, un bilan est alors rédigé. Le mode d'habitat de ces personnes ne peut donc pas être renseigné en fin d'année ou d'accompagnement. Les situations de ces personnes sont répertoriées dans la catégorie « autres ».

Apporter une réponse en termes de stabilité de logement reste complexe et représente une large part du travail d'accompagnement.

A noter que 19 personnes ont fait une demande SIAO (9 en 2016) et 4 ont monté un dossier DAHO/DALO.

2.6 L'insertion professionnelle

	En début d'accompagnement	En %	En fin d'année	En %
Emploi en CDI	0	0%	0	0%
Emploi en CDD	0	0%	1	2.38%
Emploi en Contrats Aidés	0	0%	0	0%
Emploi en missions intérimaires	0	0%	0	0%
En formation	0	0%	0	0%
SANS EMPLOI	42	100%	41	97.62%
Non communiqué	0	/	0	/
TOTAL	42	100 %	42	100 %

La totalité des personnes accompagnées par le service sont sans emploi. La plupart d'entre elles ne sont pas en capacité d'être dans une démarche d'insertion professionnelle au regard de leur problématique santé.

A noter que seules 5 personnes ont le permis de conduire, soit seulement 11.90% des personnes accompagnées.

L'accès à l'emploi demeure toujours une difficulté, les freins sont tellement importants qu'ils permettent au mieux, lorsqu'ils peuvent être levés, de favoriser une insertion sociale.

2.7 Les modes de sorties

	Nombre	%
Par les ressources	1	4.55%
AAH	1	4.55%
Autres motifs	21	95.45%
<i>Fin de la mesure d'accompagnement</i>	6	27.27%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	4	18.18%
<i>Changement de département / déménagement</i>	3	13.64%
<i>Autre accompagnement (CUI – Place de Stabilisation – CHRS...)</i>	4	18.18%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	1	4.55%
<i>Incarcération > à 12 mois</i>	2	9.09%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	1	4.55%
Total des sorties	22	100%

A l'issue de l'année 2017 : 22 allocataires ne sont plus accompagnés par le service.

A noter la part non négligeable de personnes qui se retrouvent en fin d'accompagnement (18 mois maxi), ce qui ne veut pas dire qu'elles ne relèvent plus d'un accompagnement renforcé, et la part des personnes dont nous sommes sans nouvelles depuis plus de 3 mois, date limite à partir de laquelle un terme doit être mis à la mesure. Ces deux catégories représentent 45.45% des motifs de sortie.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Réunion avec le Conseil Départemental

Le 10 janvier 2017, une rencontre s'est déroulée au sein du Conseil Départemental pour faire le point sur la convention d'ADALEA concernant l'accompagnement renforcé RSA. Plusieurs thèmes y ont été abordés notamment la difficulté à maintenir la file active à 30 personnes accompagnées et la question du relais à la fin de l'accompagnement.

Cette réunion a été riche en échanges et a amené à des propositions d'actions. Présenter l'accompagnement RSA en réunion d'équipe SASP pourrait, par exemple, permettre aux équipes de mieux connaître le service et faciliter les orientations.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

4.1 L'hébergement chez les tiers

Ce type d'hébergement fait partie des habitats précaires. Ces derniers existent en effet sous diverses formes : camions / squats / colocation subie... L'hébergement chez les tiers est vécu et verbalisé de manière différente d'une personne à l'autre.

Pour certains, ils vont rester une longue période chez la même personne avec toutes les difficultés inhérentes : intimité mise à mal, demandes de « services » en contrepartie du toit... Ce type de lien se termine souvent par

une rupture de l'hébergement qui se fait dans de mauvaises conditions : difficultés à récupérer ses affaires, violences (physiques et/ou verbales) ...

D'autres personnes vont plutôt opter pour changer le plus possible d'hébergements. Pour cela, elles demandent à leur entourage : « je peux dormir chez toi juste quelques jours ? ». Effectivement, moins la « colocation » dure dans le temps et moindre sont les risques pour l'hébergé et l'hébergeant.

Par ailleurs, ce type d'habitat peut amener des complications dans l'accomplissement des démarches administratives. La personne hébergée qui souhaite établir une domiciliation auprès d'un CCAS va devoir fournir une attestation d'hébergement, or l'hébergeant refuse très souvent de la faire de crainte des conséquences.

4.2 Le tissage d'un lien est une étape indispensable

Dans le cadre de l'accompagnement RSA, la personne peut être accompagnée pendant 18 mois. Cette durée peut paraître conséquente mais en réalité elle passe très vite. Les premiers rendez-vous sont déterminants pour la suite car les personnes accompagnées verbalisent souvent le besoin d'être en confiance avec la personne qui va les accompagner. En effet, les personnes ont déjà connu, de par leurs parcours, des travailleurs sociaux avec lesquels ils ont pu connaître des difficultés. Il semble donc primordial que la personne accompagnée se sente à l'aise dès les premiers rendez-vous pour exprimer ses questions, ses doutes...

Ce tissage de lien sera travaillé tout au long de l'accompagnement car il évolue en fonction des événements de la vie.

Une autre étape importante : la fin de l'accompagnement. Elle est verbalisée régulièrement car 18 mois passent vite et beaucoup de personnes accompagnées ont des difficultés dans le rapport au temps. Pour préparer le passage de relais, la référente RSA prend contact avec la Maison du Département afin de prendre connaissance du nom du professionnel qui va prendre le relais. Il est alors proposé à la personne accompagnée un rendez-vous tripartite afin de faire connaissance avec son nouveau référent et d'expliquer les démarches qui ont été réalisées jusque-là. Cette première prise de contact est souvent facilitante pour la suite.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Monsieur L

Mr L est âgé de 33 ans, il vit en squat sur Saint-Brieuc et pratique la manche tous les jours. Il est propriétaire d'un chien. Mr est très présent sur l'espace public et, de ce fait, connu des personnes de la rue mais aussi des services municipaux. Mr souffre d'addictions.

Jusqu'en 2011, il a travaillé dans une entreprise de bâtiment avec laquelle il gagnait bien sa vie. Pendant cette période il vivait en couple. Il peut dire de cette période « j'ai été rangé mois aussi ». Suite à un accident de travail (dû à l'alcool) il a perdu son travail et son couple n'a pas tenu. A la suite de ces événements, il quitte sa région natale et commence à vivre dans la rue dans plusieurs villes. Il rencontre alors une nouvelle compagne.

Tous les deux sont arrivés sur Saint-Brieuc en 2015. Au départ, ni l'un ni l'autre ne voulait faire de démarches : RSA, CMU... Progressivement, les contacts avec la maraude et l'accueil de jour d'ADALEA leur ont permis de franchir le cap de faire une demande de RSA. Le couple s'est séparé en septembre 2016, Mr et Mme sont tous les deux restés vivre à Saint-Brieuc.

En janvier 2017, Mr est orienté vers le service RSA de l'association ADALEA. Les premiers temps ne sont pas simples car il dit ne pas savoir ce qu'il veut faire et essaye de mettre de côté l'accompagnement proposé. Par exemple, obtenir son numéro de téléphone a mis plusieurs mois. Mr évoque son passé, ses difficultés à se projeter dans un avenir mais il arrive cependant à exprimer son désir de se poser dans un logement car les conditions de vie à la rue sont difficiles. Ce souhait de se stabiliser dans un logement étant exprimé, la référente lui explique les opportunités qui s'offrent à lui : 115, demande SIAO, recherches dans le parc public / privé...

Mr effectue en avril 2017 une demande SIAO avec une orientation vers les places de stabilisation. Ce rendez-vous lui permettra de faire un point global sur sa situation et d'entendre d'une autre personne les démarches inhérentes

à l'acquisition d'un logement. Mr émet beaucoup de freins à réaliser une déclaration de revenus auprès des services des impôts, document pourtant indispensable à l'instruction d'une demande de logement social.

En juillet 2017, Mr accède à un ALT d'urgence par le biais de l'équipe de l'accueil de jour de l'association ADALEA. Une fois posé dans ce logement, il envisage sérieusement de reprendre une activité professionnelle. En septembre, Mr fait du ramassage de volailles à plusieurs reprises. Un soir il n'a pu se présenter au travail car a eu des soucis avec son chien. Par la suite, son employeur ne va pas le recontacter pour d'autres missions. L'accompagnement RSA permettra à ce moment-là de faire le point sur les démarches que Mr doit réaliser par rapport à son chien : vaccination, stérilisation... Il a conscience des difficultés à venir mais ne souhaite pour rien au monde se séparer de son animal de compagnie. A la suite de cet événement, la référente de Mr essaye de mettre en place un rituel pour les rendez-vous : 9H chaque vendredi au logement.

Milieu-novembre, Mr a trouvé du travail dans une entreprise de bâtiment et ne peut plus être présent aux rendez-vous. Il vient, en effet, de signer un CDD de 3 mois avec une perspective de CDI début mars.

A ce jour, Mr travaille toujours au sein de cette entreprise de bâtiment et en est très content. Sa référente s'adapte donc à l'emploi du temps de Mr pour fixer les rendez-vous. A la fin de ses journées de travail, Mr va à ses endroits de manche habituels pour retrouver les siens, il en éprouve le besoin.

Cette situation met en évidence la nécessité de prendre en compte la personne dans sa globalité (histoire de vie, fragilités, capacités...) et de s'adapter au quotidien.

6. RESSOURCES HUMAINES

En 2017, les professionnelles bénéficient d'une supervision mensuelle.

- ↳ Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations ou de conférences est également gage d'amélioration du service rendu.

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2017	
Animation - Gestion d'un groupe / mobilisation des publics précaires	14h
Gérer les prévenir les situations de conflits et de violence	14h
Hors plan de formation	
Prévention radicalisation	3h
Formation sur le processus de radicalisation	3h
TOTAL	34h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Nous sommes toujours amenées à faire appel à un réseau aussi diversifié que les situations individuelles le demandent.

Cependant, et compte-tenu du mode d'accompagnement et du public concerné, le partenariat tend non pas à s'étoffer dans différents domaines mais plutôt à se « spécialiser » et à se renforcer en lien avec les problématiques citées qui sont : le logement et la santé.

PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LA SANTE	PARTENAIRES DE TERRAIN EN LIEN AVEC LE LOGEMENT
<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Point Santé <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrie) - Hôpitaux - Cliniques spécialisées - Le CAARUD - Médecins généralistes - Médecins spécialistes ... 	<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation) - Le Pôle Hébergement Logement : CHRS, Place de stabilisation, ALT, Maison Relais - Le dispositif Rond-Point : Boutique Solidarité (gestion des ALT d'urgence), 115 et ASEP <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres d'hébergement d'urgence (Trait d'Union) - Bailleurs sociaux - Hôtels - Propriétaires privés - RHJ Résidences Habitat Jeunes (Sillage) - Agences immobilières...

Ci-dessous, les autres structures et organismes avec qui nous travaillons en collaboration de manière régulière :

- Structures administratives : CAF, MSA, INICIAL, CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- Organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- Associations caritatives : Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix Rouge, A.P.F...

Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale anime le PARADS (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux) de Saint-Brieuc. Ce dispositif vise à développer et renforcer les passerelles entre les acteurs. L'Association ADALEA est signataire de la convention PARADS et participe, en tant que membre, aux différentes actions proposées dans ce cadre.

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2017	Réalisations au 31 Décembre 2017	Perspectives pour 2018
Accompagner	<ul style="list-style-type: none"> - Retravailler, en lien avec le Conseil Départemental, le fonctionnement de l'accompagnement renforcé RSA et les articulations avec le service insertion professionnelle, les MDD et le CCAS pour les orientations 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un RDV au moins 2 fois/mois - Accueillir la personne / se présenter / présenter le service / présenter l'association - Accompagner la personne : attentes / besoins / priorités / autonomie... - Informer la personne sur ses droits et devoirs - Amener la personne à retrouver une place citoyenne dans différents domaines - Réalisation d'un livret d'accueil - Lecture des revues spécialisées - Lecture du bulletin de veille sociale interne - Rencontre avec le service DACA pour convenir de nouvelles modalités de fonctionnement et d'articulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les liens avec l'interlocutrice du Conseil Départemental pour les orientations et le suivi des allocataires (rencontre à programmer)
Innover	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le contenu de l'action sur notre site internet - Créer un diaporama de présentation de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un livret d'accueil - Le site internet a été retravaillé 	
Coopérer	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir et développer le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité de pilotage et aux sessions de formation du dispositif PARADS animé par le CCAS de Saint-Brieuc (convention de partenariat signée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer le partenariat
Impliquer		<ul style="list-style-type: none"> - Participation des personnes à des temps qui leur sont dédiés : CCRPA / temps d'échanges sur la Boutique Solidarité / travail sur le livret d'accueil... 	